

## Urbanisme

L'AQUAVIT admet la densification comme une réponse adaptée au fléau de l'étalement urbain, mais elle déplore qu'elle devienne prétexte à :

- à l'entassement de part et d'autre des infrastructures nouvelles de transports publics,
- à destruction des derniers espaces verts de nos quartiers,
- au non respect des consignes de protection contre les risques d'inondations.

### L'exemple déplorable des Courelières à Joué-lès-Tours

Des consignes ont été votées sur l'agglomération en 2013 pour limiter l'étalement urbain et "construire la ville sur la ville". Au mépris de ces sages intentions, la mairie de Joué-lès-Tours a décidé d'artificialiser 62 hectares de terres agricoles (à terme 150 ha) pour construire le nouveau quartier des Courelières sur la route de Monts, à l'écart des dessertes de transport en commun. La SEPANT et l'AQUAVIT ont engagé deux actions en Justice pour que le Droit soit respecté.

### La réduction de la trame verte

De façon analogue, alors que le Plan Local d'Urbanisme de Tours accorde une de ses quatre priorités au développement trame verte, nous déplorons sa réduction, tout comme la majorité des Tourangeaux déplore la minéralisation excessive de leur cité.

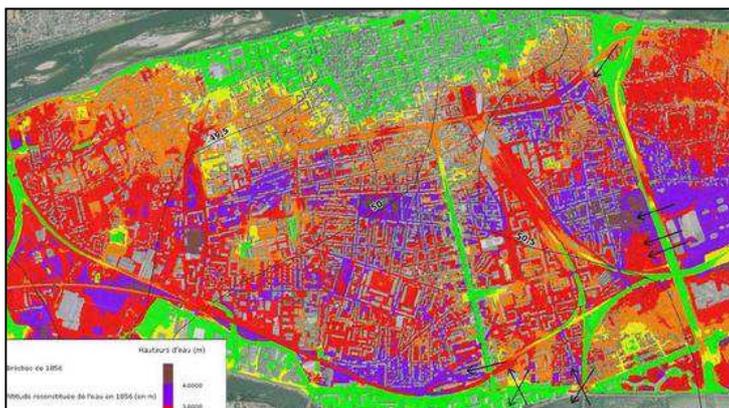


A gauche  
densification sauvage  
à Tours Nord.  
A droite, l'AQUAVIT  
soutient les riverains  
pour que le Vieux  
Groison devienne une  
zone humide protégée



### La prise en compte de l'aggravation des risques d'inondation

En 2003, le Plan de Protection des Risques d'Inondation (PPRI) reposait sur des risques faibles d'inondation. Ceux-ci sont devenus forts à très fort en 2008. En conséquence des contraintes fortes ont été mises en place qui seront finalisées dans le PPRI fin 2015. L'AQUAVIT combat les passe-droit qui ont été délivrés depuis les contraintes préfectorales de 2011.



Hauteurs d'eau selon la  
crue de référence de 1856  
selon la topographie  
actuelle (jusqu'à 4 mètres  
d'immersion)

**L'urbanisme d'aujourd'hui façonnera la qualité de la vie de demain**